



# **ANALYSE COMPARATIVE SUCCINCTE DES PROGRAMMES DES PARTIS CONCERNANT LES POLITIQUES DES AINES**

*Elections législatives du 10 juin 2007*

*(Commentaire des tableaux synthétiques annexés)*

La présente comparaison des programmes des partis est une analyse succincte et par conséquent sélective des tableaux annexés. Ceux-ci reprennent, en synthèse, la plupart des politiques et mesures relatives aux aînés. Chaque parti leur a d'ailleurs consacré une partie spécifique de leur programme mais des éléments intéressant les aînés ou des précisions ont parfois dû être recherchés dans d'autres parties. Les tableaux ne peuvent donc prétendre à l'exhaustivité, d'autant que les programmes sont particulièrement volumineux.

On peut d'ailleurs se demander pourquoi ils le sont. Un programme de parti est à la fois le fruit d'un exercice d'imagination et de consultation, qui sur certaines thématiques apparaissent comme un

long inventaire de « bonnes idées », et une série d'engagements devant l'électeur, sans que l'on puisse toujours distinguer les simples propositions des véritables engagements. Les programmes traduisent aussi l'évolution de « l'air du temps » notamment si on les compare aux programmes précédents. Dans ces programmes-ci en l'occurrence, une plus grande importance est donnée au bien-être des aînés, anticipant sans doute l'arrivée à la pension des générations du baby-boom d'après-guerre et l'importance relative croissante des aînés au sein de l'électorat. Ils manifestent également le souci et la nécessité d'imaginer les politiques et les services qui peuvent satisfaire des demandes sociales et des besoins qui iront croissant.

## OBJECTIFS GENERAUX

### *Les grandes différences d'options :*

Les propositions du MR cherchent à développer les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers<sup>1</sup> dans les domaines des pensions et des soins de santé, et à introduire de la différenciation, voire de la sélectivité suivant la pathologie en assurance maladie. Alors que la suite des tableaux montre que les autres partis sont plutôt dans une logique de renforcement de la sécurité sociale et de relèvement du niveau de protection effective ne fusse que par une véritable liaison au bien-être.

### *Les principales options similaires :*

En pensions, le 1<sup>er</sup> pilier, c'est-à-dire la pension de sécurité sociale, est privilégié par le PS, ECOLO et le CDH qui précise que le 1<sup>er</sup> pilier est « le seul à être solidaire ». On pourrait éventuellement déduire du souhait d'un « haut niveau de base » de la part du MR qu'il cherche au moins à maintenir le niveau actuel des prestations.

Un haut niveau de couverture des soins de santé est recherché par tous quoique le MR, qui veut maintenir la norme actuelle de croissance, propose de tenir compte de la pathologie dans le remboursement. S'agit-il pour lui de mieux couvrir ceux « qui en ont le plus besoin » uniquement sans réduire la couverture des autres, ou de prendre en parallèle des mesures restrictives pour les autres afin de maintenir le rythme des dépenses ?

Autres similarités entre partis: la participation des aînés et les relations entre générations, et l'accent mis sur les soins et l'aide et sur l'autonomie.

### *Les originalités :*

Ecolo voit dans la protection sociale un « tremplin de l'émancipation » alors que plus classiquement, le PS veut quant à lui « renforcer la sécurité d'existence » et « une société qui respecte les aînés ». Le CDH propose de regarder positivement l'allongement de la vie (« un nouveau sens pour trente années d'existence rajeunie »).

## PENSIONS ET POUVOIR D'ACHAT

### *Les grandes différences d'options :*

Pour le MR, le 1<sup>er</sup> pilier doit jouer le rôle d'une prestation de base. Il met l'accent sur les complémentaires et sur la poursuite de l'activité professionnelle, y compris après la retraite.

Au sujet du niveau des pensions du 1<sup>er</sup> pilier, le MR limite ses propositions concrètes à la revalorisation des plafonds. Le PS veut relever les pensions de 12% avant la fin de la législature<sup>2</sup> et arriver à un taux de remplacement de 70% (probablement en net -soit après impôts- et non en brut, mais le texte ne le précise pas). Il veut aussi réintroduire les coefficients de revalorisation<sup>3</sup> ... des plafonds (est-ce une erreur ou une restriction ?). Le CDH ne précise guère en se déclarant pour un taux de pension suffisant.

Le MR veut poursuivre sur la même voie pour la liaison au bien-être en se limitant à prendre comme « base de référence minimale » le scénario de projection du Comité d'étude sur le vieillissement, alors que les autres partis sont plus ambitieux.

Le CDH veut permettre davantage de travail autorisé pour les travailleurs du non marchand (peut-être parce qu'ils bénéficieraient d'une pension plus modeste), tandis que le MR veut l'autoriser sans limites. Le CDH veut qu'il soit moins pénalisé fiscalement alors que le MR veut supprimer tout raboutage de l'avantage fiscal dont bénéficie la pension, raboutage qui est actuellement appliqué en fonction du revenu de l'activité. Le PS et ECOLO n'en disent rien, seraient-ils pour maintenir la situation actuelle<sup>4</sup> ?

### *Les principales options similaires :*

La priorité au 1<sup>er</sup> pilier est clairement affichée dans les textes du CDH et du PS. Une priorité temporelle ou un accent plus important, est donné par le PS, le CDH et ECOLO aux petites et/ou plus anciennes pensions. PS, ECOLO et le CDH défendent une liaison intégrale au bien-être.

L'âge de la pension ne sera pas modifié, le PS et le CDH l'indiquent noir sur blanc tandis que ECOLO et le MR se sont prononcés dans le même sens par ailleurs (dans des interviews de presse).

Il y a convergence PS-CDH-MR sur le cumul entre pension de survie et allocation, sauf que le MR n'évoque que l'invalidité, excluant implicitement et probablement le cumul avec une allocation de chômage.

PS, CDH et MR veulent augmenter le bonus mais avec une intensité très différente. Le PS se limite au travail après 62 ans ou 40 ans de carrière, le CDH commence à 38 ans de carrière et avance un bonus de 50% ! , tandis que le MR veut inciter dès 59 ans.

On peut parler d'une convergence PS-CDH-ECOLO pour une sorte de CSG qui ne dit pas son nom mais qui y ressemble fort<sup>5</sup>.

Tous les partis sont d'accord de supprimer la cotisation de solidarité sur les pensions, avec un bémol toutefois pour le CDH (tout dépend des moyens disponibles face aux besoins). On pourrait supposer que supprimer cette cotisation est lié et même conditionné à l'instauration d'une CSG, ce qui n'est cependant pas relevé. Pour le PS et ECOLO, la cotisation sur les pensionnés apparaît devoir être supprimée pour son caractère injuste, alors que les actifs paient pour leur part une cotisation spéciale de sécurité sociale sur leurs revenus professionnels. D'autre part, la cotisation des pensionnés, est progressive et n'est payée que par une partie des retraités car elle est due au delà d'un certain niveau de pension. Elle était précédemment défendue comme une forme de solidarité entre les pensionnés.

Enfin, CDH et ECOLO veulent des garanties légales pour le financement des pensions.

### ***Les originalités :***

Pour le PS revaloriser les pensions est « un objectif prioritaire de la législation ». Et en

particulier, il accorderait un peu plus de 2 années de carrière gratuites pour les carrières atypiques. ECOLO veut éviter « le décrochage économique et social » des aînés, une formulation très parlante.

Le CDH propose ce qu'il appelle un 1<sup>er</sup> pilier-bis dans la sécurité sociale. De fait, il s'agirait de rendre le 2<sup>ème</sup> pilier obligatoire en l'intégrant dans la sécurité sociale, en transférant également les avantages fiscaux. On peut aussi le voir comme l'introduction d'un peu de capitalisation collective dans un système par répartition, dont on peut s'interroger sur les objectifs poursuivis<sup>6</sup>. Sur les pensions complémentaires, le PS propose d'en instaurer pour les contractuels (2<sup>ème</sup> pilier), ECOLO propose de lever une cotisation pour financer le 1<sup>er</sup> pilier, tandis que le MR veut renforcer les incitants et en créer d'autres pour favoriser des transferts financiers en faveur des descendants (financement d'une activité, assurance hospitalisation).

Le MR met l'accent sur les indépendants, et ...le retour temporaire et partiel de la femme au foyer pour s'occuper des enfants ou d'un proche dépendant. Il veut indemniser ces prestations domestiques au-delà de 35 heures/semaine (considérées comme de la solidarité familiale), moyennant un partage des droits à la pension relatifs à cette période, voire des cotisations, soit égalitaire (à un endroit du programme), soit à la convenance des conjoints (à un autre endroit).

Il y a enfin des différences dans les chiffres avancés en ce qui concerne les garanties minimales : si PS et CDH veulent au moins 1000 euros pour la pension minimale (montant pour un isolé avec une carrière complète, actuellement fixée à 45 ans !), le PS veut qu'elle se situe à 15% de plus que la GRAPA (Garantie de revenu aux personnes âgées, qui a été récemment relevée au seuil de pauvreté), tandis que le CDH la souhaite à 10% au-dessus du seuil de pauvreté. Le PS veut autoriser 90 jours à l'étranger pour les bénéficiaires de la GRAPA, le CDH 60 jours.

## **COUVERTURE DE LA DEPENDANCE ET ORGANISATION DES SERVICES LIES**

---

### ***Les grandes différences d'options :***

Il n'y en a pas.

### ***Les principales options similaires :***

PS, le CDH et ECOLO prônent une assurance autonomie dans la sécurité sociale (pour le CDH et le PS, au départ de l'APA, l'Allocation pour l'aide aux personnes âgées, qui relève actuellement de l'aide sociale). Le MR propose une assurance autonomie au niveau fédéral<sup>7</sup>.

### ***Les originalités :***

Le MR propose des interventions centrées sur l'aidant, notamment des services à destination de celui-ci et en particulier, comme signalé plus haut, une indemnité au-delà de 35h par semaine consacrées au parent dépendant (affirmant qu'en dessous de 35 h, c'est de la solidarité familiale).

Le PS reste prudent en distinguant une formule de court terme (peut-être en cas de limites budgétaires ou de réticence des partis flamands) et une assurance dépendance fédérale à moyen terme. Il évoque aussi un plan coordonné de soins et d'aide impliquant tous les gouvernements.

## **SANTE**

---

### ***Les grandes différences d'options :***

Le MR veut une accessibilité maximale grâce à une différenciation/sélectivité du MAF et du statut OMNIO.

### ***Les principales options similaires :***

L'accessibilité des prothèses préoccupent le PS et le CDH.

### ***Les originalités :***

Le PS propose d'octroyer d'office certains droits comme l'OMNIO et la GRAPA. Tandis qu'ECOLO met l'accent sur la prévention.

En matière de soins palliatifs, le PS veut financer des équipes mobiles pour les maisons de repos et les MRS, tandis que le CDH veut financer davantage de façon à assurer la continuité des soins (permanences).

Concernant la maltraitance, le PS veut instaurer une fonction de Délégué au bien-être des aînés, tandis que le CDH liste toute une série de propositions.

Le CDH propose diverses améliorations pour les soins à domicile qui supposent un refinancement. Le MR (comme ECOLO dans la partie précédente sur la dépendance) centre ses propositions sur le soutien à l'aidant.

ECOLO et le CDH soulignent l'importance de développer des alternatives entre maison de repos et soins à domicile, ECOLO mettant l'accent sur l'attractivité des métiers, et le CDH sur la participation des résidents et des proches. Le PS propose d'instaurer un Fonds de construction pour que les institutions soient en mesure de répondre aux normes architecturales. Tandis que le MR évoque les disparités locales d'institutions et de services.

## **SERVICES AUX AINES EN FAVEUR DE LEUR PARTICIPATION A LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE**

---

### ***Les grandes différences d'options :***

Il n'y en a pas.

### ***Les principales options similaires :***

La promotion de la cohabitation entre générations, la participation des aînés à la vie sociale et culturelle (voir les objectifs généraux pour le PS, CDH et ECOLO), et l'accessibilité des lieux publics, sont des objectifs mis en avant par tous les partis ou presque.

### ***Les originalités :***

Les thématiques sont plus développées au CDH, le texte comprend un grand nombre de propositions. Le CDH propose notamment de conclure un pacte intergénérationnel, à l'issue d'une Conférence interministérielle.

ECOLO demandera que chaque gouvernement conçoive un plan pour l'accessibilité des lieux publics. Quant au PS, il veut encourager les missions sociales de la Poste à destination des aînés, en partenariat avec les CPAS.

**Patrick FELTESSE**

## **Notes**

- <sup>1</sup> 2ème pilier de pension : couverture pension complémentaire octroyée par l'entreprise sous forme d'assurance-groupe ou de fonds de pension ; 3ème pilier : couverture individuelle sous forme d'épargne-pension ou d'assurance pension.
- <sup>2</sup> Si c'est 12% hors index, cela fait quelque 3% par an en termes réels, ce serait une opération de rattrapage partiel pour l'absence de véritable liaison au bien-être dans le passé.
- <sup>3</sup> Les coefficients de revalorisation supprimés par la réforme de 1997 s'appliquaient à chaque rémunération des années de carrière de 1955 à 1974, afin de tenir compte de l'évolution des salaires entre ces années et l'année de la retraite. Leur application aux seuls plafonds aurait pour seul effet de réduire le nombre de personnes dont les pensions sont limitées par le plafonnement des rémunérations annuelles prises en compte pour le calcul de la pension.
- <sup>4</sup> La coalition violette a relevé le plafond du travail autorisé.
- <sup>5</sup> Le PS veut transformer une taxe existante, la cotisation spéciale de sécurité sociale. Ecolo parle d'une cotisation sociale rééquilibrée. Le CDH évoque comme option possible une « participation collective » sur une base imposable étendue, et (dans un 9ème chapitre « Une meilleure gestion de l'Etat ») propose d'introduire « au besoin » une cotisation sociale généralisée. Sans doute désigne-t-il la même chose.
- <sup>6</sup> S'agit-il de donner un éventuel surcroît de sécurité au financement des pensions de demain par une alternative partielle au Fonds argenté et à la réduction de l'endettement public ? S'agit-il de relever les pensions de demain grâce à la cotisation des futurs bénéficiaires, clairement affectée à cette opération ? (suivant l'idée que les travailleurs ne veulent plus payer davantage de cotisations ou d'impôts sauf si ces augmentations sont directement affectés à une fonction collective, comme la sécurité sociale, à laquelle une large majorité de la population accorde une grande importance et qu'elle veut renforcer).
- <sup>7</sup> Réponse du MR aux questions sur les 22 priorités du MOC.



**AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ  
FRANÇAISE,  
SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE**

## **Tableau de comparaison des programmes des partis concernant les politiques des aînés<sup>1</sup>**

### **Objectifs généraux**

	<b>PS</b>	<b>ECOLO</b>	<b>CDH</b>	<b>MR</b>
	<p>Une société <b>qui respecte les aînés</b>.</p> <p>Améliorer les <b>conditions de vie</b>.</p> <p>Obtenir de nouvelles avancées sociales pour <b>renforcer la sécurité d'existence</b>.</p> <p><b>Soutien aux services</b> et aides aux personnes.</p> <p><b>Garantir la sécurité</b>.</p> <p>Promotion de la <b>participation</b> sociale et culturelle.</p>	<p>Une société intergénérationnelle qui <b>valorise le rôle essentiel des aînés</b> au devenir collectif, la réciprocité et la solidarité, à l'intérieur de <b>rapports harmonieux entre classes d'âges</b> et qui favorise une <b>transition sans heurts et sans marginalisation</b> entre les périodes de la vie.</p> <p>Une <b>politique transversale et coordonnée</b> des pouvoirs publics.</p> <p>Assurer <b>autonomie et accompagnement</b> dans le cadre de vie (si possible et souhaité),</p>	<p>Face à l'allongement de la vie, qui est <b>une évolution à regarder positivement</b>, ne pas attendre mais <b>anticiper</b>, notamment en ce qui concerne son coût, pour <b>éviter la lutte des classes d'âge, l'exclusion et la solitude</b>.</p> <p>Adapter la société à cette évolution pour que chacun puisse trouver sa place <b>dans une société intergénérationnelle et solidaire</b>. Ce qui suppose des changements de comportements, un nouveau visage familial, un nouveau rôle « grand-parental », <b>un nouveau sens pour trente</b></p>	<p>La sécurité sociale doit continuer à garantir <b>un haut niveau de base</b> de protection sociale. Pour que son financement soit assuré, nous voulons <b>renforcer la responsabilisation de chacun</b> (y compris les assurés) et soutenir <b>un développement économique fort</b>.</p> <p>Opposé à la logique infondée du partage du travail existant, <b>le MR veut créer de nouveaux emplois. Il est faux de croire que les 55-64 ans qui resteraient actifs empêcheraient l'embauche des jeunes</b>. Nous souhaitons</p>

<sup>1</sup> Les tableaux ne peuvent être considérés comme exhaustifs, parce que les contenus ont été synthétisés et étant donné la dispersion d'une partie des mesures intéressant les aînés dans des programmes volumineux. La répartition des éléments en regard des sujets n'est pas parfaite pour avoir voulu respecter les présentations des programmes.

		<p><b>respect</b> de la dignité et du projet de vie des résidents, des <b>solutions temporaires et réversibles</b> à des situations ponctuelles, une <b>reconnaissance</b> du rôle des proches de la personne âgée.</p>	<p><b>années d'existence rajeunie.</b></p>	<p><b>proposer à tous ceux qui le souhaitent, la possibilité d'effectuer une carrière complète.</b></p> <p><b>Une véritable politique d'accès aux soins</b> est celle qui se tourne essentiellement <b>vers les populations qui en ont le plus besoin</b> (malades chroniques, personnes âgées nécessitant des soins fréquents, patients atteints d'affections graves et/ou durables) et pas exclusivement sur les personnes à faible revenu indépendamment de leur état de santé.</p> <p>Si le MR veut maintenir une <b>norme de croissance élevée pour les soins de santé</b> (4,5% maximum), il faut également réfléchir à <b>la constitution de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers</b>, comme pour les pensions.</p>
--	--	---	--	--

## ***Pensions et pouvoir d'achat***

	<b>PS</b>	<b>ECOLO</b>	<b>CDH</b>	<b>MR</b>
<i><b>Objectifs</b></i>	<p>Renforcer le pouvoir d'achat.</p> <p>Garantir et renforcer le système de pension légale.</p> <p><b>Revaloriser les pensions légales comme objectif prioritaire de la législature.</b></p>	<p>Principes d'assurance, de solidarité, d'émancipation et de cohésion sociale</p> <p>Une sécurité sociale « <b>tremplin de l'émancipation</b> » et non pas « un filet de protection minimal ».</p> <p><b>Lutter contre le décrochage économique et social</b> des aînés et aînées (mise en œuvre du principe de cohésion sociale). Le décrochage étant une source de décrochage démocratique.</p> <p><b>Revaloriser les pensions les plus faibles</b> (l'urgence suivant le principe de solidarité)</p> <p><b>Relèvement des minima sociaux plutôt que la multiplication d'aides sélectives</b> (selon une vision émancipatrice et non paternaliste)</p>	<p>Accorder une <b>priorité absolue au renforcement du</b> modèle de solidarité incarné par le <b>1<sup>er</sup> pilier</b> qui est le seul à être véritablement solidaire.</p> <p>Le CDH prône, pour favoriser le financement des pensions à l'avenir, l'instauration d'un <b>1<sup>er</sup> pilier-bis</b> dans la sécurité sociale, comme second système légal qui soit un système de capitalisation obligatoire par <b>capitalisation collective</b> de primes payées par l'employeur et le travailleur, fiscalement totalement déductibles.</p>	<p><b>Garantir une pension décente</b> aux pensionnés aujourd'hui et demain.</p> <p>« <b>La sécurité sociale doit assurer une prestation de base. Les autres prestations doivent être couvertes par le privé</b>, au besoin par des formules avantageées par l'Etat (fiscalement par exemple). L'exemple type est la division de la couverture pension en trois piliers. »</p> <p>En conséquence : <b>encourager davantage les pensions complémentaires.</b></p> <p><b>Permettre la poursuite de l'activité professionnelle</b> (au-delà des limites actuelles).</p> <p><b>Mettre fin aux inégalités en défaveur des indépendants.</b></p> <p><b>Penser aux carrières atypiques</b> (réduction du temps de travail ou interruption pour s'occuper des enfants ou d'un proche gravement malade ou d'un parent âgé domicilié chez soi).</p>

	<b>PS</b>	<b>ECOLO</b>	<b>CDH</b>	<b>MR</b>
<b><i>Niveau des pensions</i></b>	Augmenter de 12% au moins la pension légale <b>de chaque pensionné</b> .		La <b>rente mensuelle du 1<sup>er</sup> pilier-bis</b> de capitalisation s'ajouterait à la pension par répartition et représenterait à terme 20% de la pension et aurait le même régime fiscal que la pension du 1 <sup>er</sup> pilier.	Rappel de la philosophie centrale : garantir une pension décente mais la sécurité sociale doit assurer une prestation de base, le reste devant être couvert par le privé avec le soutien de l'Etat.
<b><i>Taux de pension</i></b>	Réduire l'écart entre la pension et le salaire, à terme la pension moyenne doit représenter <b>70% du salaire moyen des 5 dernières années</b> .  Revalorisation significative des <b>plafonds</b> de rémunération  Réintroduire les <b>coefficients de revalorisation des plafonds (?) supprimés lors de la réforme de 1997 pour les nouveaux pensionnés</b> (représenterait une hausse de 10% de la pension moyenne en vitesse de croisière).		« Parallèlement à la mise en œuvre de la liaison au bien-être pour les pensionnés actuels, le CDH estime qu'il est nécessaire de <b>garantir un taux de remplacement suffisant des pensions</b> dans un souci d'assurer pour le futur des revenus de pension pour une vie décente » <i>(suit proposition sur la pension minimale...)</i>	Revaloriser les plafonds en prenant comme référence minimale 1,25% par an.
<b><i>Petites pensions</i></b>	En 4 ans et le plus rapidement possible, porter la <b>pension minimale pour carrière complète à au moins 1000 euros par mois pour un isolé et 1200 euros pour un ménage</b> . (« augmentation au delà de l'index et de la liaison au bien-être »).	<b>Revaloriser les plus petites pensions</b> et notamment <b>les minima qui se situent en dessous du seuil de pauvreté</b> (pension minimale de ménage en régime des salariés et minimum pour isolés dans le statut des indépendants).	Porter la <b>pension minimale au moins à 10% au-dessus du seuil de risque de pauvreté</b> et atteindre dans la législature les <b>1000 euros pour un isolé et 1.200 euros pour un ménage</b> .	Poursuivre après 2009 <b>l'alignement de la GRAPA et de la pension minimale au moins sur le seuil de pauvreté européen</b> .  Réaliser l'égalité totale de la pension minimale entre

	<p><b>Revaloriser les « petits minimums » de pension</b> (carrières mixtes salariés et indépendants) suivant l'évolution du minimum le plus favorable (salarié ou indépendant) lors de chaque revalorisation du minimum.</p> <p>Mécanisme automatique de revalorisation de la pension minimum pour que celle-ci soit toujours de <b>15% supérieure à la GRAPA</b>.</p> <p><b>Revalorisation sélective des pensions les plus anciennes : de celles qui ont pris cours après la réforme de 1997</b> et qui n'ont dès lors plus bénéficié du coefficient de revalorisation.</p> <p><b>GRAPA</b> : augmenter le nombre de jours autorisés à l'étranger de <b>30 à 90 jours</b>.</p>		<p><b>Revaloriser les plus anciennes pensions qui sont en général les plus basses</b>: 3% pour les pensions avant 1997, 2% à celles antérieures à 2000 et 1% aux autres.</p> <p>Permettre aux bénéficiaires de la <b>GRAPA</b> de <b>quitter le territoire jusqu'à 60 jours</b> (sans devoir la rembourser).</p> <p>Porter l'ancien <b>revenu garanti à la personne âgée</b> encore appliqué (en vertu de droits acquis), au niveau de la GRAPA.</p>	<p>indépendants et salariés encore un écart de 50 euros).</p>
--	---	--	--	---

<p><b>Liaison au bien-être</b></p>	<p>Déjà acquis plus de 240 millions d'euros par an <b>automatiquement destinés au bien-être dès 2008</b>. Compléter ce dispositif par une garantie légale de moyens permettant au minimum de <b>suivre l'évolution des salaires</b> (accord interprofessionnel). Liaison au bien-être de la GRAPA dès 2008.</p>	<p><b>Une liaison automatique</b> (des allocations sociales) <b>au bien-être</b> pour éviter le décrochage par rapport au revenu des actifs.</p>	<p>Installer <b>une liaison structurelle, automatique et intégrale</b> aussi rapide que possible du niveau des pensions à l'évolution du bien-être afin qu'il n'y ait plus de déperdition de pouvoir d'achat entre actif et retraité. Y compris pour la GRAPA et l'ancien « revenu garanti à la personne âgée » encore appliqué.</p>	<p><b>Poursuivre après 2009 la liaison au bien-être (avec comme base de référence minimale le scénario du Comité d'étude sur le vieillissement : 0,5% par an, 1% pour les minima et 1,25% pour les plafonds).</b></p>
<p><b>Age de la pension</b></p>	<p>Age légal de la pension à 65 ans.</p>		<p>Ne veut pas modifier.</p>	<p>Supprimer la pénalisation par année d'anticipation subsistant pour les indépendants.</p>
<p><b>Durée de carrière</b></p>	<p>Augmenter le <b>bonus pension</b> pour tout qui travaille après 62 ans ou 40 ans de carrière.</p> <p>Pour les <b>carrières atypiques</b> (travail pénible, accidents de la vie, temps partiel involontaire,...), <b>réduire de 5%</b> le nombre d'années de travail « équivalent temps plein » qui sont nécessaires pour obtenir une pension complète.</p> <p>Pour les <b>années d'études supérieures</b>, transformer le rachat des droits en un système de cotisation pendant les études et/ou durant la carrière.</p>		<p><b>Renforcer le bonus</b> pour les dernières années de carrière : prendre <b>38 années comme durée « normale »</b> de carrière et augmenter de 50% les tantièmes pour inciter au maintien au travail et à l'augmentation de la pension.</p> <p>Quant à la rente du 1<sup>er</sup> pilier-bis, elle serait maximale au bout de <b>45 ans de cotisations</b>.</p>	<p><b>Poursuivre la réforme des prépensions</b> afin d'augmenter le taux d'activité des personnes de plus de 55 ans. <b>Octroyer un bonus seniors pour les travailleurs de plus de 58 ans.</b></p> <p><b>Réaliser un « partage » hommes/femmes des cotisations en cas de réduction du temps de travail</b>, car l'évolution actuelle de la société est marquée par un retour partiel des femmes au foyer et, partant du travail à temps partiel, <b>afin de s'occuper des enfants et du ménage.</b> (Chapitre C7 : L'égalité Femmes/Hommes : dans les principes et surtout dans les faits).</p>

				<p><b>Cumul entre les droits de pension constitués par les époux, avec une répartition égale des droits de pension entre les deux conjoints/un partage laissé à leur libre appréciation (pour les périodes de réduction du temps de travail pour s'occuper des enfants et du ménage), dans le respect des choix de vie.</b></p> <p><b>Prolongement jusqu'à 60 mois (5 ans au lieu de 3) de l'assimilation gratuite pour la pension pour les périodes non travaillées, en cas de garde d'enfant jusqu'à 8 ans, proche gravement malade ou garde d'un parent âgé domicilié chez soi.</b></p>
<b><i>Travail autorisé</i></b>			<p><b>Relever les plafonds pour les travailleurs du non-marchand.</b></p> <p>Introduire une correction pour <b>atténuer l'imposition supplémentaire</b> occasionné par le travail autorisé.</p> <p><b>Simplifier le contrôle.</b></p> <p><b>Adapter les sanctions</b> (excessives) suivant la nature de l'infraction et assouplir les modalités de récupération.</p>	<p><b>Supprimer complètement en 4 ans les limites de cumul</b> entre pension et revenu d'activité professionnelle et <b>augmenter le plafond pour conserver la réduction d'impôt pour pension</b>, jusqu'à une suppression à terme de tout rabaillage de cet avantage fiscal.</p>

<p><b><i>Pension de survie</i></b></p>	<p><b>Cumul entre pension de survie et indemnités de maladie ou de chômage</b>, plafonné à 130% d'un revenu de référence (activité rémunérée dans les limites autorisées).</p>		<p>Avant l'âge de la retraite, <b>autoriser le cumul entre pension de survie et allocation de remplacement</b> dans les limites de 130% d'un revenu de référence.</p> <p><b>Encourager à développer une carrière propre</b> en en appliquant une diminution de la pension de survie qui soit inférieure à la moitié de l'augmentation des revenus professionnels.</p>	<p><b>Accroître les plafonds de cumul avec des revenus autorisés</b> (actuellement à 16.000 euros sans enfant à charge et 20.000 euros avec enfant).</p> <p><b>Assouplir les règles de cumul entre une rente d'invalidité et « pension de retraite ou de survie ».</b></p>
<p><b><i>Pensions complémentaires</i></b></p>	<p><b>Une pension complémentaire légale pour les contractuels de la fonction publique</b> pour arriver à une pension totale équivalente à un agent de la fonction publique.</p>	<p><b>Le développement des pensions complémentaires</b></p> <p><b>Un prélèvement annuel sur le capital des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers pour relever les pensions légales</b> en commençant par les plus petites d'entre elles.</p>	<p><b>Transfert progressif des avantages fiscaux du 2<sup>ème</sup> pilier au 1<sup>er</sup> pilier-bis.</b></p>	<p><b>Renforcer les incitants fiscaux pour les pensions complémentaires des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers.</b></p> <p><b>Rendre l'épargne-pension mobilisable avant 65 ans ou créer une nouvelle déduction, si cela sert aux descendants pour le financement d'une entreprise ou d'une activité d'indépendant.</b></p> <p>Rendre déductible pour les plus de 60 ans l'assurance hospitalisation pour eux-mêmes ou leurs descendants.</p>

<p><b><i>Cotisations et financement</i></b></p>	<p><b>Supprimer la cotisation de solidarité sur les pensions</b> qui frappe injustement les seuls pensionnés. <b>Augmenter le financement alternatif</b> pour compenser des <b>diminutions supplémentaires de prélèvements sociaux sur les revenus du travail et rencontrer les nouveaux besoins ou les besoins insuffisamment couverts</b>, grâce à une contribution rééquilibrée entre revenus du travail et revenus du capital : <b>réduction des cotisations sociales, augmentation de 15 à 20% de la contribution à la sécurité sociale des recettes du précompte mobilier, révision de l'assiette et de la progressivité de la cotisation spéciale de sécurité sociale</b> (prise en compte des revenus mobiliers et immobiliers réels).</p>	<p><b>Supprimer les cotisations socialement injustes et faire contribuer l'ensemble des revenus</b> y compris ceux des capitaux et les avantages actuellement exonérés d'ONSS, par <b>une cotisation sociale rééquilibrée.</b></p> <p><b>Une loi de financement</b> indiquant le financement fédéral sur la croissance économique et l'augmentation de la durée de vie.</p>	<p><b>Supprimer progressivement la cotisation de solidarité « en tenant compte des marges disponibles</b> pour les politiques qui rencontrent le bien commun de la manière la plus large possible et nos priorités pour une meilleure justice distributive ». <i>Et dans un 9<sup>ème</sup> chapitre « Une meilleure gestion de l'Etat » :</i> Une alimentation et une utilisation complètement réalisées des montants du <b>Fonds de vieillissement</b>, suivant l'évolution de la situation et les conclusions des expertises indépendantes. Un approvisionnement du Fonds basé sur des dispositions légales contraignantes et une affectation strictement garantie par un contrôle démocratique et une gestion paritaire.</p> <p>Elargir la base du financement alternatif en incluant des sources mieux liées à la croissance du PIB, le cas échéant en recourant à des nouvelles recettes liées à la taxe CO2 (le CDH propose par ailleurs d'introduire une telle taxe « dont le produit sera versé à la sécurité sociale »), <u>ou</u> en adoptant le principe d'une</p>	<p><b>Supprimer la cotisation de solidarité</b> en commençant par les rentes fictives puis par les plus petites pensions (en trois ans).</p> <p>Trouver de <b>nouvelles pistes de financement</b> pour ne plus pénaliser le travail.</p>
---	--	---	--	--

			<p>« participation collective » s'étendant à taux très réduit sur une base imposable étendue mais exonérant les premiers 25.000 euros de revenus du travail. <i>Cela correspond en partie au moins à la formule d'une CSG qu'il cite explicitement plus loin :</i></p> <p>« Affecter prioritairement au financement de la sécurité sociale les marges budgétaires dégagées par la réduction du taux d'endettement public et par l'introduction <u>au besoin</u> d'une cotisation sociale généralisée ».</p>	
--	--	--	---	--

## ***Couverture de la dépendance et organisation des services liés***

	<b>PS</b>	<b>ECOLO</b>	<b>CDH</b>	<b>MR</b>
<b><i>Dépendance</i></b>	<p>Objectif de <u>moyen terme</u> : de <b>créer une assurance dépendance fédérale</b> comme nouvelle branche de la sécurité sociale au départ de l'APA (allocation pour l'aide aux personnes âgées), aussi bien dans la gestion globale des salariés que dans le statut des indépendants, en supprimant les conditions de revenus.</p> <p>A <u>court terme</u> : <b>coordonner les systèmes</b> d'aide au maintien de l'autonomie ( harmoniser l'APA avec l'allocation d'intégration pour handicapés) et <b>augmenter la couverture des risques liés à la perte d'autonomie</b> (soins paramédicaux, incontinence, soins palliatifs , affections lourdes et chroniques)</p> <p>Adopter un <b>plan coordonné de soins et d'aide à la vie quotidienne</b> impliquant Etat fédéral, Régions et Communautés :</p>	<p><b>Une assurance autonomie dans le cadre de la sécurité sociale fédérale</b>, pour rencontrer les besoins relatifs à l'aide à domicile, au maintien d'un lien ou d'une vie sociale ou de loisirs actifs, à l'aménagement des lieux de vie et au soutien ponctuel aux familles.</p> <p><b>Doter l'aidante ou l'aidant naturel d'un statut</b> lui garantissant des moyens financiers décents et le maintien de ses droits sociaux (avantages fiscaux substantiels et valorisation pour la pension). <b>Soutenir les associations et services qui encadrent les aidants</b> (formation, lieux de parole,...) en articulation avec les aidants professionnels et l'assurance autonomie.</p>	<p><b>Créer une assurance autonomie et élargir l'APA</b> (l'allocation pour l'aide à la personne âgée) <b>à tous les assurés sociaux pour en faire une prestation de sécurité sociale</b> et non plus d'aide sociale, sous la forme d'une allocation et de chèques services.</p>	<p>Mesures centrées sur un « <b>statut de l'aidant proche familial</b> » :</p> <p>Extension à l'ensemble de la population d'un <b>système uniforme d'indemnité</b> « budget d'assistance personnelle », <b>pour faire appel aux services nécessaires ou à des prestations complémentaires à celles de l'aidant proche.</b></p> <p><b>Des congés spéciaux en cas de grande dépendance</b> dans une assurance parenté (regroupant tous les congés liés à la parentalité) de façon à <b>garantir le maintien des revenus des familles.</b></p> <p>Dans le cadre de « l'aide nécessaire d'une tierce personne » et de l'APA, <b>allocation versée via la personne dépendante à l'aidant proche qui consacre plus de 35 heures par semaine au parent dépendant</b>(au-delà de ce qui peut être exigé au titre du</p>

	<p>services offerts sur base du degré de perte d'autonomie sans considération de ressources, privilégiant le maintien à domicile dans le respect du libre choix, la coordination optimale au départ de centres de services, le soutien aux aidants naturels via la disponibilité des services.</p>			<p>lien affectif), pourvu que son aide soit assortie d'une formation et d'un contrôle de prise en charge.</p> <p><b>Quotité exemptée de l'impôt sur le revenu</b> pour l'aidant proche et <b>augmentation des avantages cumulables</b>, y compris un recours majoré aux titres-services pour ses propres besoins.</p> <p><b>Instituer des lieux d'information, de conseil, de soutien psychologique, de formation et d'éducation gratuite de l'aidant proche</b> (connaissance technique, voire autoriser des gestes paramédicaux).</p> <p>Mettre en place un système <b>d'aide professionnelle pour de courtes périodes de répit</b> pour l'aidant proche.</p>
--	--	--	--	---

## Santé

	<b>PS</b>	<b>ECOLO</b>	<b>CDH</b>	<b>MR</b>
<p><b>Besoins sociaux et de santé</b></p> <p><b>Accessibilité financière &amp; Promotion de la santé</b></p> <p><b>Soins palliatifs</b></p>	<p>Principe de proactivité : <b>octroi d'office de droits</b> et information du bénéficiaire (statut OMNIO, réduction de précompte, complément GRAPA).</p> <p>Rendre les <b>soins dentaires</b> aux plus âgés plus accessibles notamment par des visites de dentistes remboursées en MR et MRS. Mieux rembourser les <b>lunettes</b> (baisse du seuil d'acuité visuelle), et les <b>prothèses auditives</b> (baisse du seuil d'audition, nouveaux types de prothèses qui tardent à recevoir un tarif de remboursement).</p> <p><b>Lutter contre les dépressions</b> liées à l'âge (préparation à la retraite, formation des professionnels de santé à la détection et au diagnostic).</p> <p><b>Améliorer la couverture des soins palliatifs</b> : Élargir à 6 mois la durée du forfait à domicile, financer une meilleure</p>	<p><b>Renforcer la prévention</b>, notamment par un soutien aux hôpitaux et maisons de repos qui offrent un <b>repas équilibré</b> et de qualité, et la promotion de <b>l'activité physique</b> régulière (campagnes d'information, kinésithérapeutes en maisons de repos).</p> <p><b>Renforcer les soins palliatifs</b> accessibles à tous, tant à domicile que dans les hôpitaux et les maisons de repos, y compris</p>	<p><b>Promouvoir la santé physique et mentale des aînés</b> (renforcer le rôle du généraliste, campagnes de sensibilisation, campagnes de promotion du sport, dépistage systématique des principales affections, <b>prothèses auditives, dentaires et lunettes</b> plus accessibles, lutter contre la dépression par la préparation à la retraite et la sensibilisation des généralistes et travailleurs sociaux, former les généralistes et urgentistes aux troubles de santé mentale, renforcer les associations de prévention du suicide).</p> <p><b>Développer les soins palliatifs</b> : Faire connaître la « culture palliative au public et aux soignants, et l'intégrer dans les</p>	<p>Une <b>accessibilité aux soins maximale</b> (notamment par une <b>sélectivité du MAF et de l'OMNIO suivant la pathologie</b>).</p> <p>Rechercher plus de <b>transparence, de stabilité et de sécurité en ce qui concerne les prix</b> que peuvent demander les hôpitaux et de maisons de repos, tout en assurant financièrement la viabilité des institutions.</p>

<p><b>Maltraitance</b></p>	<p>prise en charge psycho-médico-sociale en hôpital, financer des équipes mobiles pluridisciplinaires pour les MR et MRS et la formation du personnel infirmier, notamment aux techniques de soins sans douleur provoquée.</p> <p><b>Accentuer la lutte contre la maltraitance</b> via les organismes et associations et une fonction de Délégué au bien-être des aînés.</p> <p>Développer des <b>centres d'excellence en gériatrie-revalidation</b> au départ des services actuels.</p>	<p>l'accompagnement des familles endeuillées.</p> <p><b>Lutter contre la violence physique ou morale envers les personnes âgées</b>, y compris contre les abus financiers par exemple (campagnes de sensibilisation et d'information, formation des personnes s'occupant de personnes dépendantes, numéro vert, sanctions exemplaires).</p>	<p>schémas thérapeutiques, refinancer les structures pour leur permettre d'assurer la continuité des soins (permanences,...), formation des soignants et bénévoles.</p> <p><b>Lutter contre la maltraitance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>prévention</b> (sensibiliser les médecins, professionnels et bénévoles, campagnes, n° de téléphone unique, un service d'aide aux personnes âgées maltraitées par province, soutien des associations, permettre l'action en justice d'associations, punir l'abandon de famille-obligation d'aliment de la part des descendants-, plus de participation en institution et évaluation du projet de vie mis en place, intensifier la formation gériatrique et gériatrique, développer des services pour personnes désorientées en maisons de repos et MRS, personne de référence dans chaque institution pour personnes âgées chargée de repérer la maltraitance, augmenter le personnel d'inspection des MRS, inciter à</li> </ul>	<p><b>Réserver prioritairement les nouveaux moyens disponibles pour les soins aux malades chroniques ou atteints d'affections graves de longue durée.</b></p>
<p><b>Maladies chroniques (PS et MR)</b></p>	<p><b>Assouplir les conditions du forfait maladie chronique</b> pour prendre en compte le « handicap santé » lié à l'âge.</p> <p><i>Précision exemplative : Le PS prévoit en outre dans ce domaine des moyens importants (100 millions d'euros) pour soutenir les besoins des malades chroniques (comme il existe des mesures également dans les programmes d'autres partis mais non</i></p>			



<p><i>Métiers de soins et d'aide aux aînés</i></p>	<p><b>pour les personnes âgées</b> permettant notamment de se conformer aux nouvelles normes architecturales.</p>	<p>souples d'<b>hébergement temporaire</b>, les centres d'<b>accueil de jour ou de nuit</b>, et l'<b>accueil ponctuel</b> des personnes en perte d'autonomie afin de <b>soutenir les familles et/ou les proches</b> (surtout via les politiques régionales).</p> <p>Garantir aux nouveaux métiers rencontrant les besoins du vieillissement, des <b>conditions d'exercice attirantes sur les plans humain et financier, et des filières de formation performantes</b>.</p>	<p>Information de tous sur les alternatives à la maison de retraite, garantir le libre choix, développer les alternatives (centres de jour, logements avec services collectifs), intensifier la formation du personnel de ces structures, accroître la participation des résidents et proches, évaluer, rationaliser et adapter l'offre aux besoins dans la mesure des budgets disponibles, harmoniser l'offre de services et de soins à domicile.</p>	<p><b>services de santé sur un territoire</b> pour une meilleure programmation intergénérationnelle.</p>
--	---	--	--	--

## ***Services aux aînés en faveur de leur participation à la vie sociale et culturelle***

	<b>PS</b>	<b>ECOLO</b>	<b>CDH</b>	<b>MR</b>
<p><b><i>Services adaptés et participation</i></b></p> <p><b><i>Logements adaptés</i></b></p>	<p>Développer des <b>logements adaptés permettant la cohabitation des générations</b> (e.a. ds le logt social, partage du logis avec des locataires plus jeunes) et encourager <b>l'aménagement en vue du maintien à domicile</b> (aides fiscales ou déduction de TVA).</p>	<p><b>Assurer un logement ou un hébergement adapté à tous</b>, et par conséquent promouvoir la <b>reconfiguration du logement</b> au fil des périodes de la vie et encourager les formules d'<b>habitat groupé intergénérationnel où tous collaborent à la meilleure qualité de vie de tous</b>.</p>		<p><b>Une société véritablement intergénérationnelle</b> (urbanisme, soins et aide, statut de l'aidant proche, articuler solidarités naturelles et collectives, fiscalité co-génération qui permet aux générations de s'épauler mutuellement).</p> <p>- un <b>meilleur partage de l'espace public au profit de l'ensemble des générations</b> moyennant un aménagement urbanistique et architectural adapté (à l'opposé de quartiers où prédominent des structures résidentielles pour personnes âgées), disponibilité de services de proximité et garantie d'une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite</p> <p>- <b>cohabitation entre générations</b> (ensembles résidentiels intergénérationnels, offre mutuelle de services, co-habitation avec étudiant, ...).</p>
<p><b><i>Accessibilité des services et lieux publics</i></b></p>	<p>Élargir les <b>conditions temporelles d'accès au tarif seniors de la SNCB</b>.</p> <p>Encourager les <b>missions sociales de la Poste</b> en faveur des aînés par des partenariats entre Poste et CPAS.</p>	<p>Des <b>Plans d'accessibilité pluriannuels des lieux publics</b> pour chaque gouvernement (sur base de relevés d'accessibilité) – notamment pour les personnes à mobilité réduite. Accessibilité des moyens de transport public.</p>	<p><b>Améliorer le confort, l'accessibilité et la sécurité des espaces publics et privés :</b></p> <p>Passages piétons, accès aux transports publics, « taxi ou bus social » vers les centres ville et commerciaux, implanter et soutenir des commerces de proximité, supérettes des services publics (regroupés en un lieu).</p>	

<p><b>Participation / Pacte inter- générationnel</b></p> <p><b>Fins de carrière (CDH)</b></p>		<p><b>Permettre la participation des aînés</b>, notamment en levant les <b>obstacles à la vie sociale ou culturelle</b> (matériels, économiques,...), en promouvant des espaces de rencontre et de parole (pour maintenir le lien social, la circulation de l'expérience et du savoir, la cohabitation entre générations).</p>	<p>Conclure un <b>pacte social intergénérationnel</b> à l'issue d'une Conférence interministérielle pour les politiques envers les aînés sur trois axes :</p> <p><b>1. Augmentation du taux d'emploi</b> et fins de carrière (mesures : réduction des cotisations patronales suivant la proportion de travailleurs de plus de 50 ans, plus de jours de congés de fin de carrière, instituer des maîtres de stage et de formation pour transmettre le savoir des travailleurs âgés, bonus pension plus important)</p> <p><b>2. Pleine participation à la vie collective</b> (mesures : débat sur les fonctions sociales des aînés la lutte contre l'isolement) et l'intégration des personnes précarisées, formations pour les candidats à une seconde carrière dans l'associatif, sensibiliser aux moyens de conserver une bonne santé, un conseil consultatif dans chaque commune, cogestion de certaines prestations communales par des seniors bénévoles, meilleure accessibilité tarifaire, horaire et physique des activités culturelles et soutien aux associations et clubs de seniors,</p>	
---	--	--	--	--

			<p>lutte contre la fracture numérique, promotion des rencontres intergénérationnelles, implication dans les organismes de formation-insertion et les écoles de devoirs, semaine des grands-parents, sensibilisation au rôle des aînés et grands-parents, supprimer les discriminations liées à l'âge notamment dans les assurances)</p> <p><b>3. Aide intrafamiliale et habitat intergénérationnel</b> (mesures : porter de 2 à 4 mois le maximum de congés pour soins palliatifs, renforcer la réduction d'impôt pour accueil d'un parent âgé, détaxer la rente alimentaire versée par un enfant, améliorer et augmenter les services à domicile, centres d'accueil ou de soins de jour, éviter les réductions d'allocation de la personne accueillie pour cause de cohabitation en tendant vers l'individualisation des droits, améliorer le statut du proche aidant, favoriser les formules de logement favorisant la cohabitation entre générations, les liens de voisinage, l'offre mutuelle de services, le partage du logement avec un étudiant).</p>	
--	--	--	--	--

## ***Fiscalité***

*(certaines mesures fiscales se rapportant aux thématiques analysées se trouvent dans les tableaux ci-dessus mais les chapitres fiscalité des programmes en tant que tels n'ont pas été repris dans ces tableaux)*

	<b>PS</b>	<b>ECOLO</b>	<b>CDH</b>	<b>MR</b>
		<p><i>Exemplatif de mesures fiscales intéressant notamment les aînés souvent à revenus modestes :</i></p> <p><b>Développer le crédit d'impôt pour les plus bas revenus</b> exonérés d'impôt, qui ne peuvent donc bénéficier de la déductibilité fiscale : Ecolo propose que des dons et des investissements économiseurs d'énergie soient ainsi encouragés.</p>		